

les de Jérémie qui s'accomplirent en cette sorte.

duco super eam, & dissolvetur. Hucusque verba Jeremia.

### CHAPITRE LII.

*Histoire du siège & de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor.*

1. **S**édécias avoit vingt & un ans lorsqu'il commença de régner; " & il régna onze ans dans Jérusalem. Sa mere s'appelloit Amital, & étoit fille de Jérémias de Lobna. "

Av. l'ÉRE  
CUR. VULG.  
599.  
4. Reg. XXIX.  
18.  
1. Par. XXXI.  
11.

2. Il pécha devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que Joakim, Dieu l'abandonnant à son sens réprouvé;

3. parce que la fureur du Seigneur étoit sur Jérusalem & sur Juda, jusqu'à ce qu'il les eût rejetés loin de sa face: & ainsi Sédécias se révolta " contre le Roi de Babylone, par un aveuglement qui étoit la peine de son péché, & qui fut la cause de sa ruine & de celle de Jérusalem. "

4. Car la neuvième année de son regne, le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor Roi de Babylone marcha

¶ 1. Ce Chapitre qui est purement historique, ne contient presque autre chose que ce qui est déjà raconté au IV. livre des Rois, depuis le v. 18. du Chapitre XXIV. jusqu'au v. 21. du Chapitre XXV. & depuis le v. 27. de ce même Chapitre jusqu'à la fin. On doute que ce morceau d'histoire ait été écrit par Jérémie: quelques-uns l'attribuent à Eldras. L'élevation de Joachin rapportée à la fin de ce Chapitre est postérieure au temps de Jérémie.

*Ibid.* Peut-être faudroit-il lire: trente & un. " Voyez la *Dissertation sur les textes parallèles*, à la tête des Livres des Paralipomènes.

¶ 3. Hébr. lit. *Sed super irā Domini factum est.* Peut-être qu'au lieu de *irā*, *super irā*, il faudroit lire *ai* 11, *juxta os*: Mais les ordres du Seigneur s'exécuterent contre Jérusalem & contre Juda. Voyez la *Dissertation* qui vient d'être citée. *Ibid.* C'est le sens de l'Hébreu.

### CHAPITRE LII.

menfis: venit Nabuchodonosor rex Babylonis, ipse & omnis exercitus ejus, adversus Jerusalem, & obsederunt eam, & edificaverunt contra eam munitiones in circuitu.

5. Et fuit civitas obsessa usque ad undecimum annum regis Sedeciae.

6. Mense autem quarto, nonā mensis, obtinuit famem civitatem: & non erant alimenta populo terrae.

7. Et dirupta est civitas, & omnes viri bellatores ejus fugerunt, exieruntque de civitate, nocte per viam portae quae est inter duos muros, & ducit ad hortum regis, (Chaldaeis obsidentibus urbem in gyro,) & abiierunt per viam quae ducit in eremum.

8. Persecutus est autem Chaldaeorum exercitus regem: & apprehenderunt Sedeciam in deserto quod est juxta Jericho: & om-

avec toute son armée contre Jérusalem; il l'assiégea, & il bâtit des forts tout autour de ses murailles.

5. La ville fut assiégée jusqu'à l'onzième année du regne de Sédécias.

6. Mais le neuvième jour du quatrième mois de cette année, la famine fut très-grande dans toute la ville; & il n'y avoit plus de vivres pour le peuple.

7. Et alors, la breche ayant été faite; tous les gens de guerre qui étoient dans Jérusalem pressés par la faim & par les ennemis, s'enfuirent, & sortirent de la ville pendant la nuit, par le chemin de la porte qui est entre les deux murailles, qui mène " au jardin du Roi; " & ils se retirèrent par le chemin qui mène au désert, " pendant que les Chaldéens environnoient la ville de toutes parts, & se répandoient dans toutes les rues.

8. En même temps, un détachement de l'armée des Chaldéens poursuivit le Roi Sédécias: ils le joignirent, & ils le prirent dans le désert qui est près de Jéricho; " & tous ceux qui l'avoient suivi

¶ 7. c. à. d. entre le mur & l'avanmur, selon que la Version même des Septante l'exprime.

*Ibid.* Hébr. autr. & qui se trouve auprès du jardin du roi. " C'est ainsi que les Septante l'expriment; & la Vulgate même traduit aussi dans le même sens au IV. Livre des Rois; xxv 4. *quae est inter duplicem murum*

*ad hortum regis.*

*Ibid.* Hébr. autr. à la plaine. " C'est ce que la Vulgate exprime par *campes tria solitudinis*, dans le IV. Livre des Rois, xxv. 4.

¶ 8. Hébr. autr. dans les plaines de Jéricho. " C'est ainsi que la Vulgate l'exprime au IV. Livre des Rois xxv. 5. *in planitie Jericho.*

4. Reg. XXV.  
L.  
Supr. XXXIX.  
11.

s'enfuirent, & l'abandonnèrent.

9. Or les Chaldéens ayant pris le Roi de Juda l'amenerent au Roi de Babylone, à Reblatha qui est au pays d'Emath: & Nabuchodonosor lui prononça son arrêt, & le condamna comme un rébelle.

10. Et, en exécution de cet arrêt, le Roi de Babylone fit tuer les fils de Sédécias devant les yeux de leur pere, & il fit mourir en même temps tous les princes de Juda à Réblatha.

11. Il fit en suite arracher les yeux à Sédécias; le fit charger de fers; & le Roi de Babylone l'emmena ainsi à Babylone, & l'enferma dans une prison, où il demeura jusqu'au jour de sa mort.

AVERTISSEMENT  
CHR. VULG.  
588.

12. La dix-neuvieme année du regne de Nabuchodonosor Roi de Babylone, le dixieme jour du cinquieme mois, Nabuzardan général de l'armée des Chaldéens, qui commandoit par l'ordre du Roi de Babylone dans Jérusalem,

¶ 9. Voyez ci-dessus au chap. xxix. §. 5.

¶ 11. Hébr. autr. Il fit cétyer. » C'est ainsi que la Vulgate l'exprime au IV. Livre des Rois, xxv. 7. » *Effudit.* Le mot Hébreu employé dans ces deux textes signifie simplement aveugler, *extorcavit.*

*Ibid.* C'est le sens de l'Hébreu: & la Vulgate l'exprime ainsi au IV. Livre des Rois, xxv. 7. *vinxit eum catenis.*

¶ 12. Au IV. Livre des Rois, xxv. 8. on lit: le septieme. » Les Juifs qui observent un jeûne en mémoire de ce qui arriva

nis comitatus ejus diffugit ab eo.

9. Cùmque comprehendissent regem, adduxerunt eum ad regem Babylonis in Reblatha, quæ est in terra Emath: & locutus est ad eum judicia.

10. Et jugulavit rex Babylonis filios Sedeciæ in oculis ejus: sed & omnes principes Juda occidit in Reblatha.

11. Et oculos Sedeciæ eruit, & vinxit eum compebibus, & adduxit eum rex Babylonis in Babylonem, & posuit eum in domo carceris usque ad diem mortis ejus.

12. In mense autem quinto, decimâ mensis, ipse est annus nonus decimus Nabuchodonosor regis Babylonis: venit Nabuzardan princeps militiæ, qui stabat coram rege Babylonis in Jerusalem.

alors, l'observent au neuvieme jour. Peut-être lisoit-on originairement en Hébreu *תשיעי* au neuvieme jour, d'où aura pu venir *תשיעי* au septieme jour, & *תשיעי* au dixieme jour. Voyez aussi la *Dissertation* citée.

*Ibid.* Voyez ci-dessus au chap. xxxix. §.

6. *Ibid.* Ou plutôt: l'un de ceux qui se tenoient en Présence du roi, l'un des premiers officiers du roi, vint à Jérusalem. » C'est le sens même que le P. de Carrières exprime au IV. Livre des Rois, xxv. 8.

13. Et incendit domum Domini, & domum regis, & omnes domos Jerusalem, & omnem domum magnam igni combussit.

14. Et totum murum Jerusalem per circuitum destruxit cunctus exercitus Chaldæorum, qui erat cum magistro militiæ.

15. De pauperibus autem populi, & de reliquo vulgo, quod remanserat in civitate, & de perfugis, qui transfugerant ad regem Babylonis, & cæteros de multitudine, transfudit Nabuzardan princeps militiæ.

16. De pauperibus vero terræ reliquit Nabuzardan princeps militiæ vinitores & agricolas.

17. Columnas quoque æreas, quæ erant in domo Domini, & bases, & mare æneum, quod erat in domo Domini, confregunt Chaldæi, & tulerunt omne æs eorum in Babylonem.

¶ 15. & 16. Selon la lettre du IV. Livre des Rois, xxv. 11. & 12. on pourroit lire ici l'Hébreu de cette sorte: Et Nabuzardan, &c. transféra à Babylone ceux d'entre le peuple qui étoient demeurés dans la ville, &c. Il laissa seulement plusieurs d'entre les plus pauvres du pays pour vigneronns & pour laboureurs, c. à. d. pour cultiver les champs & les vignes. » Ces mots, *De pau-*

13. brûla la maison du Seigneur, le palais du Roi, & toutes les maisons de Jérusalem; & il mit le feu dans toutes les grandes maisons de la ville.

14. Et toute l'armée des Chaldéens, qui étoit avec leur général, abattit toutes les murailles qui étoient autour de la ville de Jérusalem.

15. Et Nabuzardan général de l'armée des Chaldéens transféra à Babylone les plus pauvres d'entre le peuple qui étoient demeurés dans la ville, ceux qui étoient allés se rendre au Roi de Babylone, & tout le reste du peuple qui avoit échappé à l'épée & à la famine.

16. Il laissa seulement, d'entre les plus pauvres du pays, les vigneronns & les laboureurs, pour cultiver la terre. »

17. Les Chaldéens briserent aussi les colonnes d'airain, qui étoient dans la maison du Seigneur, avec leurs bases, & la mer d'airain qui étoit dans la maison du Seigneur; & ils en emportèrent tout l'airain à Babylone.

*peribus autem populi*, que le texte de Jérémie met ici au §. 15. semblent avoir été pris du §. 16. auquel ils appartiennent selon la lecture du IV. Livre des Rois, & selon la lecture même du texte de Jérémie, xxxix. 9. & 10. Au §. 15. on lit dans l'Hébreu irrégulièrement *HAMUM* pour *HAMUN*, *multitudinis.*

18. Ils emportèrent aussi les chaudieres, les poëles, les instruments de musique, les coupes, les mortiers, & tous les vases d'airain qui servoient au ministère du temple.

19. Le général de l'armée prit aussi les vases, les encensoirs, les bassins & les chaudrons, les chandeliers, les mortiers & les tasses; " une partie de ces vases étant d'or, & l'autre d'argent.

20. Il prit aussi les deux colonnes, la mer, & les douze bœufs d'airain qui en faisoient la base, " que le Roi Salomon avoit fait faire pour les placer dans la maison du Seigneur: le poids de l'airain de tous ces vases ne pouvoit s'estimer, tant il étoit considérable.

¶ 18. Au IV. Livre des Rois, xxv. 14 la Vulgate exprime l'Hébreu par *tridentes*, les fourchettes. L'Hébreu emploie les mêmes termes dans le texte du IV. Livre des Rois, & dans le texte de ce dernier Chapitre de Jérémie, savoir, 1. *רַמְסוֹת* traduit là par *ollas*, & ici par *lebetes*: 2. *רַמְסוֹת* traduit là par *trullas*, & ici par *creagras*: 3. *רַמְסוֹת* traduit là par *tridentes* & ici par *psalteria*: 4. *רַמְסוֹת* traduit là par *scyphos*, & ici par *phialas*: 5. *רַמְסוֹת* traduit des deux côtés par *mortariola*. Ou plutôt le quatrième terme exprimé des deux côtés dans la Vulgate ne se trouve point dans l'Hébreu du IV. Livre des Rois: mais il est vraisemblable qu'il y étoit au moins dans l'Exemplaire sur lequel S. Jérôme l'a traduit dans cet endroit de la Vulgate. Quant au troisième terme, la diversité d'interprétation vient de ce que de la même racine dérivent deux mots qui s'écrivent avec les mêmes lettres, & qui

18. Et lebetes, & creagras, & psalteria, & phialas, & mortariola, & omnia vasa ærea, quæ in ministerio fuerant, tulerunt:

19. & hydrias, & thymiamateria, & urceos, & pelves, & candelabra, & mortaria, & cyathos: quotquot aurea, aurea, & quotquot argentea, argentea, tulit magister militiæ:

20. & columnas duas, & mare unum, & vitulos duodecim æreos, qui erant sub basibus, quas fecerat rex Salomon in domo Domini: non erat pondus æris omnium horum vasorum.

expriment ces deux sens différens.

¶ 19. De ces sept termes exprimés ici, le texte du IV. Livre des Rois, xxv. 15. n'en exprime que deux, qui sont le second & le troisième; & ils y sont rendus dans la Vulgate par *shuribula* & *phialas*: ce dernier est le même que le quatrième du verset précédent.

¶ 20. L'Hébreu se pourroit prendre en ce sens. La Vulgate porte à la lettre: & les douze bœufs d'airain qui étoient sous les bases. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire: & les douze bœufs d'airain qui étoient sous elle, *c. à. d. sous la mer*, & les bases ou *soles* que le Roi Salomon avoit fait faire pour la maison du Seigneur. On lit simplement au IV. Livre des Rois, xxv. 16. la mer & les bases ou *soles* que Salomon avoit fait faire, &c. Ce qui est appelé ici *bases* est ce que le P. de Carrieres même appelle *soles* dans le III. Livre des Rois, vii. 27. & suiv.

21. De columnis autem, decem & octo cubiti altitudinis erant in columna una, & funiculus duodecim cubitorum circuibat eam: porrò grossitudo ejus quatuor digitorum, & intrinsecus cava erat.

22. Et capitella super utramque ærea, altitudo capitelli unius quinque cubitorum: & retiacula, & malograna super coronam in circuitu, omnia ærea. Similiter columnæ secundæ, & malograna.

23. Et fuerunt malograna nonaginta sex dependentia: & omnia malograna centum, retiaculis circumdabantur.

24. Et tulit magister militiæ Saraiam sacerdotem primum, & Sophoniam sacerdotem secundum, & tres custodes vestibuli.

¶ 21. Ou plutôt: Chacune de ces deux colonnes, &c.

¶ 22. Dans le texte du IV. Livre des Rois, xxv. 17. on ne lit que trois coudées; mais dans le texte du III. Livre, vii. 16. on lit comme ici cinq coudées.

*Ibid.* C'est le sens de l'Hébreu. Le mot que la Vulgate exprime ici par *corona* est le même qu'elle a exprimé auparavant par *castrillum*.

21. L'une " de ces colonnes avoit dix-huit coudées de haut; elle étoit environnée d'un cordon de douze coudées, selon la mesure de sa circonférence; elle étoit épaisse de quatre doigts, & étoit creuse au dedans.

22. L'une & l'autre de ces colonnes avoit son chapiteau d'airain: le chapiteau de l'une avoit cinq coudées " de haut, & il avoit des rets & des grenades qui le " couvroient tout autour; le tout étoit d'airain: & la seconde colonne avoit des grenades, & tout le reste de même.

23. On voyoit quatre-vingt-seize grenades qui pendoient du haut de chaque colonne, & qui se lioient ensemble; quatre autres grenades demouroient cachées derrière la colonne: & ainsi il y avoit à chaque colonne cent grenades en tout, qui étoient environnées d'un rets.

24. Le général de l'armée prit aussi Saraias, qui étoit le premier sacrificateur, & Sophonias qui étoit le second, & les trois gardiens du vestibule du temple.

¶ 24. c. à. d. qui étoit le Grand-Prêtre.

*Ibid.* c. à. d. qui étoit le Prince des Prêtres, l'ingendant du temple, le premier après le Grand-Prêtre.

*Ibid.* c. à. d. les trois principaux portiers, tres janitores, selon l'expression même de la Vulgate au IV. Livre des Rois, xxv. 18. Il y avoit quatre chefs des portiers du temple. Sophonie étoit peut-être lui-même le quatrième.

25. Il enleva encore de la ville un eunuque qui commandoit les gens de guerre, & sept personnes de ceux qui étoient toujours devant le Roi, qui se trouverent dans la ville, & le secrétaire intendant de l'armée, qui avoit soin de former les nouveaux foldats, & soixante hommes d'entre le peuple, qui se trouverent au milieu de la ville.

26. Nabuzardan les prit tous, & les emmena au Roi de Babylone à Réblatha.

27. Et le Roi de Babylone les fit mourir à Réblatha au pays d'Emath : & Juda fut transféré hors de son pays.

28. Or voici le dénombrement du peuple qui fut transféré à Babylone par Nabuchodonosor. La septième année de son regne, il transféra trois mille vingt-trois Juifs.

29. La dix-huitième année de son regne, il transféra de Jérusalem huit cents trente-deux personnes.

30. Et la vingt-troisième année du

ψ. 25. Au IV. Livre des Rois, xxv. 19. on ne lit que cinq. L'Hebreu שבעה sept. (Isr. ψ. 31.) On peut croire qu'il y avoit auprès du Prince sept principaux Officiers comme on les voit auprès du roi de Perse, dans le Livre d'Esther, 1. 10. *Ibid.* Hebr. autr. le secrétaire de l'intendant

25. Et de civitate tulit eunuchum unum, qui erat præpositus super viros bellatores : & septem viros de his qui videbant faciem regis, qui inventi sunt in civitate : & scribam principem militum, qui probabat tyrones : & sexaginta viros de populo terræ, qui inventi sunt in medio civitatis.

26. Tulit autem eos Nabuzardan magister militiæ, & duxit eos ad regem Babylonis in Reblatha.

27. Et percussit eos rex Babylonis, & interfecit eos in Reblatha in terra Emath : & translatus est Juda de terra sua.

28. Iste est populus quem transtulit Nabuchodonosor : In anno septimo, Judæos tria millia & viginti tres :

29. in anno octavo decimo Nabuchodonosor, de Jerusalem animas octingentas triginta duas :

30. in anno vigesimo

de l'armée, qui avoit soin de tenir registre des troupes qu'on avoit prises d'entre le peuple. Le mot *Sopher* qui se trouve dans le texte du IV. Livre des Rois, xxv. 19. est le mot Hebreu traduit ici par *Scriba* qui est sa signification propre. Voyez la *Dissertation sur les Officiers des Rois Hebreux*, à la tête des Paralipomènes.

tertio Nabuchodonosor, transtulit Nabuzardan magister militiæ animas Judæorum septingentas quadraginta quinque. Omnes ergo animæ quatuor millia sexcentæ.

31. Et factum est in trigésimo septimo anno transmigrationis Joachin regis Juda, duodecimo mensis, elevavit Evilmerodach rex Babylonis ipso anno regni sui, caput Joachin regis Juda, & eduxit eum de domo carceris.

32. Et locutus est cum eo bona, & posuit thronos ejus super thronos regum qui erant post se in Babylone.

33. Et mutavit vestimenta carceris ejus ; & comedeat panem coram eo semper cunctis diebus vitæ suæ.

34. Et cibaria ejus, ci-

regne de Nabuchodonosor, Nabuzardan général de son armée transféra sept cents quarante-cinq Juifs. Ainsi le nombre de tous ceux qui furent transférés fut de quatre mille six cents.

31. Mais la trente-septième année après que Joachin Roi de Juda eut été transféré à Babylone, le vingt-cinquième jour du douzième mois, Evilmerodach Roi de Babylone tira Joachin Roi de Juda de cet abaissement où il avoit été jusqu'alors : il le fit sortir de prison.

32. L'ayant fait venir devant lui, il lui parla avec beaucoup de bonté ; & il éleva son trône au dessus des trônes des Rois qui étoient au dessous de lui à Babylone.

33. Il lui fit changer les vêtements qu'il avoit dans la prison, & le fit manger devant lui tous les jours de sa vie.

34. Le Roi de Babylone ordonna ce

ψ. 28-30. Ces trois versets ne sont point dans le IV. Livre des Rois, & ils manquent ici même, dans l'Édition Romaine de la Version des Septante. Mais on les trouve dans l'Édition de Complute, Théodoret les avoit dans ses exemplaires, & ils sont dans l'Hebreu.

ψ. 31. Dans le IV. Livre des Rois, xxv. 27. on lit : le vingt-septième. On peut avoir confondu sept avec cinq, comme on l'a vu ci-dessus, ψ. 25.

ψ. 32. On lit dans l'Hebreu מלכין sans

article pour מלכין regum, avec l'article : les Rabbins en conviennent : il est exprimé dans le texte parallèle du IV. Livre des Rois, xxv. 28.

*Ibid.* Hebr. autr. auprès de lui. *Apud se*, d'où est peut-être venu dans la Vulgate *post se*. Dans le IV. Livre des Rois, xxv. 28. la même expression est rendue par *cum eo* ; on pourroit l'exprimer par *secum*.

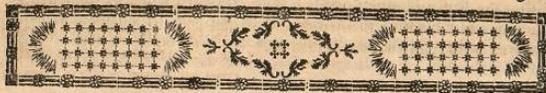
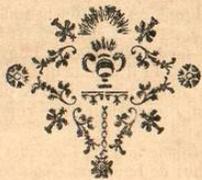
ψ. 33. On lit dans l'Hebreu irrégulièrement *xiv* pour *xv*, *vita sua*, comme on le lit à la fin du ψ. suivant.

qui lui seroit donné pour sa table <sup>o</sup> chaque jour : & il le lui fit donner tout le temps de sa vie, jusqu'au jour de sa mort." *baria perpetua dabantur ei à rege Babylonis, statuta per singulos dies, usque ad diem mortis suæ, cunctis diebus vitæ ejus.*

Y. 34. Soit pour lui, ou plutôt pour ses gens ; car le verset précédent semble donner à entendre qu'il mangeoit à la table du Roi. faudroit lire *vita sua*, qui se rapporteroit à Joachin, & s'accorderoit mieux avec *mortis suæ* qui se rapporte à Joachin. Dans le IV. Livre des Rois, xxv. 30. la Vulgate porte aussi *vita sua*. L'Hébreu est équivoque.

*Ibid.* Vulg. litt. *Vita ejus* ; ce qui se rapporteroit à Evilmérodach. Il semble qu'il

*Fin du Livre de Jérémie.*



PRÉFACE  
SUR  
LES LAMENTATIONS  
DE JÉRÉMIE.

Les Hébreux avoient coutume de faire des Cantiques lugubres à la mort des grands Hommes, des Princes, des Héros qui s'étoient distingués dans les armées. Nous en avons quelques-uns dans l'écriture, composés, par exemple, sur la mort de Saül & de Jonathas, (a) & sur celle d'Abner ; (b) & il paroît par les Paralipomènes, (c) qu'il y en avoit des recueils parmi les Hébreux : *Ecco scriptum fertur in Lamentationibus*. On ne se contentoit pas de composer de ces Cantiques à la mort des grands Personnages ; les Prophetes en faisoient aussi sur les disgraces des villes, des nations, & des Princes étrangers. Isaïe, (d) Jérémie, (e) Ezéchiel, (f) en ont fait sur la désolation de l'Egypte, de Tyr, de Sidon, de Babylone, & autres. Et il est rare qu'ils prédissent la ruine d'un Etat considérable, sans y joindre un Cantique de deuil : regardant déjà ce Royaume, ou cet Etat, en quelque sorte comme mort, comme abattu, comme renversé.

Les Lamentations de Jérémie sont des Cantiques lugubres, composés à l'occasion des malheurs de Jérusalem. Mais comme cette fameuse ville a souffert plusieurs disgraces, du temps même de Jérémie, on est partagé sur le temps & l'occasion qui ont produit ces Lamentations. Les uns (g) croient, que ce fut à la mort de Josias, lorsque le Roi d'Egypte entra dans la Judée, défit l'armée du pieux Roi Josias, tua ce Prince, & au retour de son expédition contre Charcamis, prit Jérusalem, em-

<sup>1</sup>  
Usage des  
Cantiques lu-  
gubres chez  
les Hébreux-  
Occasion des  
Lamentations  
de Jérémie.

(a) 2. Reg. 1. 18 & seqq. — (b) 2. Reg. III. 33. 34. — (c) 2. Par. xxxv. 25.  
— (d) Isai. xiv. 4. & seqq. — (e) Jerem. vii. 29. ix. 10. xlviii. 32. — (f) Ezech.  
xix. 1. xxvi. 17. xxviii. 11. xxxii. 2. — (g) Hieron. in Zach. xii. 11. col. 1785.  
Super quo (Josia) Lamentationes scripsit Jeremias, que leguntur in Ecclesiâ, & scrip-  
sisse eum Paralipomenon restatur liter. Isa & Chald. Interp. & Raban. & Maldon. & scrip-  
sisset. Theop. Bonavent. Hugo. Par. Jun. Vide & Joseph. Antiq. lib. xi. c. 6.